

36 000 communes

LE MENSUEL DES MAIRES RURAUX DE FRANCE

N° 426

JUIN 2025

DOSSIER

L'eau en commun

PAROLE À

Manon Rousselot-Pailley
Présidente du MRJC

FENÊTRE SUR

Scrutin de liste, mode d'emploi

Édité par l'Association des
maires ruraux de France
(AMRF) // 302 rue Garibaldi
69007 LYON

Fondateurs :

Etienne Furtos, Jean Herbin,
François Paour, Gérard
Pelletier, Pierre-Yves
Collombat, Andrée Rabilloud

Rédaction :

302, rue Garibaldi
69007 LYON
Tél. 04 37 43 39 80

Directeur de la publication :

Michel Fournier

Directeur de la rédaction :

Cédric Szabo

Rédaction en chef :

Pierre-Marie Georges

Journaliste : Lilou Wattier

Comité de rédaction :

Daniel Barbe, John Billard,
Jean-Paul Carteret,
Dominique Chappuit,
Guy Clua, Sébastien
Gouttebel, Michel Gros,
Nadine Kersaudy,
Eric Krezel, Fanny Lacroix,
Yvan Lubraneski, Gilles Noël,
Louis Pautrel

Impression :

Imprimerie IPS // Dépôt
légal : 2^e trimestre 2025 //
CPPAP 0626 G 84400 //
ISSN 0245 - 3185

Relation abonnés - Réseau :

Catherine Champeymont
Tél. 04 37 43 39 80
amrf@amrf.fr

Abonnements :

Adhérents 19 €,
Non-adhérents 37 €,
CCP LYON 1076-40 Y

Photo de Une : Adobe Firefly

Vous avez une question ?

contactez l'AMRF

☎ 04 37 43 39 80

✉ amrf@amrf.fr

et retrouvez-nous sur

🌐 www.amrf.fr

in @amrf

✈ @mairesrurauxamrf

f @mairesrurauxamrf

**Des maires
au service
des maires**

Édito

AMRF = "Chair à canons" ?

Depuis de nombreuses années, l'AMRF est en première ligne dans de nombreux combats pour une ruralité vivante, innovante et dynamique.

Et souvent, ces combats sont de véritables guerres de tranchées, où chaque sortie permet d'avancer de quelques mètres, pour parfois les perdre dans les débats parlementaires !

Cependant, notre ténacité nous oblige à repartir car nous sommes vos interlocuteurs et je sais que vous comptez sur nos représentants, aussi bien au niveau local que national.



Mais il semblerait que nous devions devenir de plus en plus régulièrement la « chair à canons » d'un système politique, politicien, éloigné des particularités de nos territoires !

Et si nos combats ne font pas toujours l'unanimité, et même si nous devons y laisser quelques plumes, nous sommes toujours très présents à la pointe du combat, pendant que d'autres, un peu plus à l'arrière, profitent de nos avancées et même parfois se les attribuent !

Que cela soit dans les dernières opérations comme la réforme électorale dans les communes de moins de 1 000 habitants et la politique de la petite enfance, ou encore dans cette arlésienne de la réforme du statut de l'élu éternellement reportée.

Nous voulons toujours avancer, sans armure confortable, car c'est avec nos tripes que nous avons l'habitude de fonctionner.

Et si nous perdons ponctuellement des forces, nous devons toujours nous relever, ressortir de la tranchée avec comme seule arme notre foi rurale afin de vaincre pour une noble cause : la reconnaissance de nos communes quels que soient leur taille et leurs potentiels, car l'avenir est dans la ruralité !

MICHEL FOURNIER

Président de l'AMRF

4 BRÈVES

7 DOSSIER

L'EAU EN COMMUN

L'AMRF a organisé une étape clé de son travail sur la transition écologique avec une journée de réflexion collective sur les enjeux de la ressource en eau et de sa gouvernance.

Trop souvent présentée comme un défi technique, la gestion de cette ressource est une question politique, nécessitant courage et proximité.

L'ambition des Maires ruraux est claire : « reprendre la main » !

12 ACTUALITÉS

Aménagement / relancer la stratégie nationale

Commerce / le guide des Bistrots de pays

ANCT / le dialogue exigeant des sénateurs

Culture / un manifeste pour l'action culturelle

Statut de l' élu / une étude sur le quotidien des élus

Violences / les nouveaux chiffres du CALAÉ

Formation / les besoins des élus ruraux

16 RÉSEAU

BAS-RHIN // Le nouveau président Romain Mangenet

GARD // Le Grand Atelier Territorialisé continue

VOSGES // La déclinaison opérationnelle du programme ERRE

PUY-DE-DÔME // Initiative locale de covoiturage spontané

SAÔNE-ET-LOIRE // Création d'un nouveau laboratoire des ruralités

19 FENÊTRE SUR

LE SCRUTIN DE LISTE, MODE D'EMPLOI

Pour vous accompagner dans la mise en œuvre de la loi visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales, l'AMRF vous propose un premier tour d'horizon de cette évolution législative qui appelle à une révision attentive des modalités de candidature et de vote pour les élus ou candidats concernés.

22 PAROLE À

MANON ROUSSELOT-PAILLEY

Parmi les réseaux d'éducation populaire, le MRJC œuvre pour l'animation et la valorisation des territoires ruraux, en permettant aux jeunes ruraux d'agir sur leur lieu de vie. À l'occasion de leur événement national organisé cette année en Anjou, sa Présidente illustre la manière dont le MRJC est un outil d'émancipation et d'expérience de la citoyenneté susceptible de créer des vocations à l'engagement municipal.



Familles pas rurales

Le Comité départemental des services aux familles est une « instance de réflexion, de conseil, de proposition et de suivi concernant toutes questions relatives à l'organisation, au fonctionnement, au maintien et au développement des services aux familles ». Eh bien sachez que les ruraux n'y auront pas droit de citer !

C'est la décision absurde de l'État qui a rompu la discussion

qui prévoyait des représentants « des associations départementales de maires ». Par un décret nuitamment publié, l'État a en effet éteint la promesse faite à l'AMRF de reconnaître son rôle clé dans les principales instances de concertation sur la Petite enfance (Comité de filière, groupe de travail avec les associations d'élus, comité partenarial de la CNAF...).

Largement et pleinement assidue dans les instances nationales, l'AMRF avait obtenu de ses échanges avec les représentants de l'État que le parallélisme des formes se traduise par une intégration dans les instances départementales, comme le Comité des services aux familles, pour partager leur expertise sur les spécificités rurales.

On notera au passage avec délectation que, pour une fois, l'État a retenu l'avis consultatif négatif

du Conseil national d'évaluation des normes (CNEN), quand il s'assied d'habitude allègrement dessus lorsqu'il s'agit de critiquer des mesures de réduction de moyens. Bref, c'est quand ça l'arrange !

La toute petite histoire retiendra que par des interventions divines et surtout politiques, l'article 3 du projet de décret relatif au plan annuel départemental d'inspection et de contrôle des modes d'accueil du jeune enfant, qui reprenait la demande de votre association, a disparu. Ça a « fait pschitt » comme dirait l'autre.

Moralité : l'État sait tout et peut se passer de l'expertise des ruraux. Voyons pour finir le bon côté de l'affaire : les représentants des Maires ruraux auront gagné du temps libre... pour s'occuper des familles dans leur commune ! ●



Le site du mois

Lavardens, commune du Gers de 365 habitants (et 3 000 ha.), possède un site Campagnol.fr depuis 2014. Cette petite commune dynamique voulait refaire son site internet pour le rendre plus attractif, plus moderne et surtout pour être à la hauteur de ce « plus beau village de France ». Elle a récemment contacté l'assistance Campagnol.fr et leur a confié la refonte de son site. Simple, rapide et efficace ! N'hésitez pas à prendre contact vous aussi. **À découvrir :** <https://lavardens.fr>



Le site internet de votre commune



8,4 %

C'est le pourcentage de logements vacants dans les communes rurales. Un taux légèrement supérieur à celui observé dans les villes de plus de 100 000 hab. (7,5 %).

Au total, la France comptait en 2024 environ 3,1 millions de logements vacants, représentant 8,2 % du parc total de logements. Depuis 1990, ce nombre a augmenté de près de 1,2 million, soit une hausse de 60 %. Une augmentation particulièrement marquée dans les zones rurales où les logements anciens nécessitent des rénovations coûteuses.

Dans un rapport rendu public le 23 mai, la Cour des comptes pointe les faiblesses des politiques mises en œuvre pour résorber la vacance dans le parc de logements et estime utile que « la mobilisation de l'État passe davantage à l'avenir par des partenariats avec les acteurs locaux ».

Une préconisation de la Cour qui fait écho à la proposition de l'AMRF pour la création d'une Agence nationale de la rénovation rurale.

Ils ou elles ont dit...

Le plus grand obstacle que je ressens en tant qu'élue, c'est la difficulté à concilier la vie professionnelle et le mandat électif [ainsi que] le manque de formations pratiques pour les élus

Céline Bentz, élue municipale en Moselle et conseillère auprès de Françoise Gatel

À la lecture des cahiers de doléances, on découvre une parole extrêmement rationnelle, loin des caricatures

Le haut-fonctionnaire Paul-Armand Veillon dans le journal Le Point du 6 mai

On a encore du mal à faire valoir une vision globale [de la ruralité]. On reste sur des actions ponctuelles, de rattrapage et de compensation qui ne peuvent constituer une politique globale. On ne parle plus d'aménagement du territoire depuis trop longtemps !

La géographe Monique Poulot dans le journal Localtis le 23 mai

Les maires, davantage préoccupés par la résolution pragmatique des problèmes, se laissent moins tenter par les déclarations bravaches que nos parlementaires. S'ils parviennent à rendre la transition désirable en prenant soin d'accompagner les perdants, les élites nationales suivront

Le président du Shift Project, Jean-Marc Jancovici, le 21 mai

En bref.

Commerce / L'association

Bouge ton CoQ, partenaire de l'AMRF, lance un nouvel appel à candidatures pour la création d'épicerie participatives dans les villages. 50 communes pourront encore profiter de l'accompagnement en 2025 ! <https://bougetoncoq.fr>

Transition / Le Grand Atelier

de l'AMRF a lancé en 2025 avec l'association Conséquences une campagne de communication autour de projets de transition écologique menés par des communes rurales. Neuf vidéos de « pépites de la ruralité » retraçant les initiatives de vos collègues sont dès à présent en ligne. <https://consequences-france.org>

Numérique / Le site Internet

et l'adresse de messagerie d'une collectivité doivent respecter un certain nombre de critères pour garantir la sécurité en ligne des usagers. Avec le "Référentiel de Conformité de la Présence Numérique des Territoires", édité par l'ANCT, découvrez si votre commune respecte les recommandations et trouvez les conseils pour y parvenir. <https://suiteterritoriale.anct.gouv.fr>

Sécurité / En marge de la

présentation du bilan du Centre d'analyse et de lutte contre les atteintes aux élus (Calae), créé il y deux ans, le Gouvernement a annoncé que le « pack sécurité élu » qui comporte plusieurs outils pour vous accompagner dans votre quotidien sera étoffé. www.gendarmerie.interieur.gouv.fr

Entrepreneuriat / Le prix

« Innover à la campagne » est de retour ! Avec le soutien de l'AMRF, la 7e édition est lancée, occasion pour les entrepreneurs de vos territoires de valoriser leurs projets. L'appel à candidatures qui vient d'ouvrir ce 19 mai est une opportunité pour valoriser le dynamisme de vos territoires. <https://innoveralacampagne.fr>



**Votre projet d'énergie renouvelable
porté par votre commune
et piloté par Boralex**

VOS BÉNÉFICES



Une expertise pour toutes les étapes de votre projet

Développement, construction, exploitation, commercialisation, renouvellement ou démantèlement



Un acteur de proximité

Avec 16 agences et plus de 80 parcs partout en France



Un interlocuteur unique de A à Z

Pour coconstruire un projet qui répond aux besoins de votre commune



Un partenaire de confiance

Transparence et concertation au cœur du projet

VOTRE PROJET COMMENCE ICI



boralex.com |



L'EAU EN COMMUN

L'URGENCE D'UNE GOUVERNANCE REPENSÉE

© Unsplash

L'AMRF a organisé une étape clé de son travail sur la transition écologique avec une journée de réflexion sur les enjeux de la ressource en eau et de sa gouvernance. Trop souvent présentée comme un défi technique, la gestion de cette ressource est une question fondamentalement politique, nécessitant courage et proximité. L'ambition des Maires ruraux est claire : « reprendre la main » !

La séquence autour de la gouvernance de l'eau, organisée récemment par l'AMRF dans le cadre du Grand atelier des Maires ruraux pour la transition, a mis en lumière une réalité trop souvent éclipsée : l'eau est un bien commun en tension, dont la gestion actuelle ne répond plus aux défis des territoires ruraux. Face aux bouleversements climatiques, à la raréfaction des ressources et à la complexification des cadres institutionnels, les élus locaux, notamment ruraux, se retrouvent en première ligne... mais souvent sans les moyens, ni la clarté nécessaire pour agir.

Un système hérité sous pression

Comme l'a rappelé Thierry Burlot, président du Comité de bassin Loire-Bretagne, la France dispose depuis les années 1960 d'un système structuré, reposant sur des agences de l'eau financées par les redevances des usagers. Ce modèle a permis un accès quasi universel à l'eau potable et à l'assainissement – ce qu'on appelle le "petit cycle de l'eau". Mais aujourd'hui, la donne a changé.

Les tensions sur la quantité d'eau, les pollutions émergentes (PFAS, métabolites de pesticides), les sécheresses et inondations à répétition font du "grand cycle" de l'eau (gestion des milieux naturels, bassins versants, prévention des risques) une priorité. Or, ce grand cycle est mal financé, mal organisé, et repose sur une gouvernance floue, où l'État transfère des compétences sans stratégie claire. Résultat : les territoires ruraux, qui jouent pourtant un rôle clé dans la préservation des ressources, sont structurellement désavantagés.

La transition du « petit cycle » (eau potable et assainissement) vers le « grand cycle » (gestion des milieux aquatiques et adaptation au changement climatique) met aujourd'hui en tension un système conçu pour d'autres réalités. Les territoires ruraux, pourtant garants de la qualité des ressources, sont paradoxalement les moins bien financés. L'urbanisation concentre les prélèvements... et les subventions. Or, dans un contexte de raréfaction de la ressource, les arbitrages deviennent de plus en plus sensibles. Dès lors, les échanges ont souligné que le sujet dépasse la technique : il s'agit d'une question fondamentalement politique, nécessitant courage et proximité.

Un quotidien de maire rural complexe

Les témoignages des maires ont illustré ces enjeux : entre sentiment de dépossession, injonctions technocratiques et absence de dialogue territorial, la déconnexion entre gouvernance et terrain est palpable. Cette complexité, de nombreux maires ruraux la vivent au quotidien. Fanny Lacroix (Isère) déplore une perte de lisibilité sur les responsabilités et les circuits de décision. Philippe Penny (Eure-et-Loir) pointe la qualité défailante des diagnostics techniques, souvent réalisés sans connaissance fine du terrain. Camille Feller (Alpes-

**Le sujet dépasse la technique :
il s'agit d'une question
fondamentalement politique**

Les collectivités rurales doivent retrouver toute leur place dans la gouvernance de l'eau

de-Haute-Provence) raconte comment sa commune s'est battue pour conserver une régie publique, face à une pression institutionnelle en faveur de la délégation à un opérateur privé.

Tous soulignent le même paradoxe : ce sont les maires qui doivent gérer les crises (coupures, sécheresse, pollution), mais ils sont écartés de la planification stratégique. Trop technique, trop éclatée, la gouvernance actuelle les marginalise, alors même que la proximité est essentielle pour protéger les captages, entretenir les réseaux ou organiser les usages.



Lors de la 3^e rencontre thématique du Grand atelier organisée le 23 mai dernier au Hub des Territoires, des adhérents de l'AMRF se sont rassemblés pour une journée conviviale d'échanges, de retours d'expérience et d'éclairage d'experts afin d'évoquer entre autres : la gestion des phénomènes extrêmes entre sécheresses et inondations, la compétence eau et assainissement, la protection des aires de captages, la gestion des conflits d'usage, etc.

Une ressource à partager, un dialogue à reconstruire

Face à l'urgence, plusieurs intervenants ont plaidé pour une réhabilitation de la politique de l'eau comme affaire éminemment politique, nécessitant courage, coopération et ancrage local. Samuel Aubin, professeur au Collège des Transitions Écologiques, propose de créer de nouveaux espaces de dialogue : non pas pour remplacer les structures existantes, mais pour faciliter des médiations territoriales entre élus, agriculteurs, associations et habitants, avant que les tensions ne se transforment en conflits ouverts.

Car il ne s'agit plus seulement d'acheminer l'eau au robinet. Il s'agit de la préserver, de la partager équitablement, et de faire en sorte que les habitants – usagers, producteurs, élus – se sentent concernés et responsables. Dans un contexte de raréfaction de la ressource, cette co-responsabilité est la seule voie pour éviter la paralysie... ou la brutalité.

Tous les participants en sont convaincus : l'eau n'est pas qu'une question technique. Elle est au cœur de notre santé, de notre développement local, de notre lien au vivant. Les collectivités rurales, par leur proximité avec les usages et les milieux, doivent retrouver toute leur place dans sa gouvernance. Cela passe par une simplification des cadres, une répartition plus équitable des financements, et une reconnaissance pleine de leur rôle d'acteurs de terrain. Car demain, sans eux, il n'y aura plus d'eau pour personne. ●

Pour tout savoir sur le Grand atelier de l'AMRF :

➔ www.amrf.fr/les-dossiers/transition-ecologique

CHIFFRES CLÉS

57 % | La répartition de la consommation d'eau entre les usages se décompose de la manière suivante : l'agriculture est la première activité consommatrice d'eau (2,3 milliards de m³ et 57 % du total), devant l'eau potable (26 %), le refroidissement des centrales électriques (12 %) et les usages industriels (5 %).

150 ans | Le taux qui détermine le pourcentage de réseau renouvelé chaque année est de 0,66 % pour l'adduction d'eau potable : soit plus de 150 ans pour un renouvellement complet ! Pour assurer un renouvellement conforme à la durée de vie des canalisations, le taux devrait être de 2 % (durée de vie de 50 ans). On constate par ailleurs de fortes disparités en fonction des régions avec un taux de renouvellement qui peut varier de 1 à 3.

3 Mds € | Face aux déficits cumulés d'investissement dans les infrastructures de réseaux d'eau, les collectivités font face à un mur d'investissements pour maintenir leurs réseaux. Les besoins annuels sont estimés par le ministère à 9 Mds € par an sur les infrastructures d'eau potable et d'assainissement (réseaux, branchements, réservoirs, usines, forages, etc.). Sur ce même périmètre, les investissements actuels réalisés ne sont que de 6 Mds € par an. Il en résulte un déficit d'investissement de 3 milliards d'euros par an.

3,56 € | En France, le financement des services publics d'eau et d'assainissement reposent sur le principe de « l'eau paye l'eau » : aussi les dépenses des collectivités doivent être équilibrées par les recettes perçues auprès des usagers. Or, le coût d'investissement croissant entraîne une dépendance grandissante des collectivités, notamment rurales, aux subventions publiques. Cela implique une réflexion sur la tarification, en sachant que les Français bénéficient en moyenne d'un prix de l'eau inférieur de 11 % à celui pratiqué dans la majorité des pays européens (3,56 €/m³ contre 4,01 €/m³ en moyenne).

53 % | La compétence GEMAPI, créée par la loi MAPTAM de 2014, était censée financer des actions en faveur de l'eau en donnant aux intercommunalités la possibilité de prélever une taxe plafonnée à 40 €/an et par habitant. Mais selon la DGCL, seules 53 % des intercommunalités ont perçu la GEMAPI en 2021, avec un montant total de 275 M€. Ce qui signifie qu'un EPCI sur deux ne prélève pas la taxe aujourd'hui.

1,8 Md € | Les Agences de l'eau consacrent près de 2 milliards d'euros par an pour financer les collectivités, industriels, agriculteurs, associations de pêche et de protection de la nature dans leurs projets. Mais les dépenses se sont fortement contractées ces dernières années avec par exemple la baisse des investissements dans les infrastructures de traitement des eaux usées. À l'inverse, les aides des agences de l'eau ont davantage profité au grand cycle de l'eau (principalement la biodiversité) en y consacrant 40 % de leurs aides sur la période 2019-2024.

Ils ou elles ont dit...

Retrouvez la version intégrale des entretiens sur le site www.amrf.fr

Thierry Burlot, Président du comité de bassin Loire Bretagne et Président du Cercle français de l'eau, ancien maire de Pleguien (22) - 1 400 hab. & 1 500 ha.

« Il faut distinguer le petit cycle et le grand cycle de l'eau. Le petit cycle, c'est l'eau potable et l'assainissement. Là, les choses sont claires : c'est la responsabilité des collectivités qui gèrent cela en régie ou délèguent à des entreprises privées. En France, on a plus de 10 000 services d'eau pour un budget global de 23 milliards d'euros par an, dont les agences de l'eau n'en financent que 10%. Ces services sont aujourd'hui sous pression, alors oui, le prix de l'eau au robinet va forcément augmenter. Mais on peut comparer cela à la téléphonie : l'eau est un besoin vital, on doit donc en tirer les conséquences politiques.

Pour le grand cycle (c'est-à-dire les fleuves, les bassins, les inondations, les sécheresses), c'est beaucoup plus flou. L'État ne savait pas trop com-

ment s'y prendre, alors on a confié des responsabilités aux collectivités sans leur donner vraiment les moyens et on a inventé des structures de concertation, mais sans leviers puissants. Qui doit payer pour protéger la ressource ? Celui en amont, ou celui en aval ? Celui qui subit, ou celui qui cause ? En Bretagne par exemple, le centre alimente le littoral, et les communes rurales doivent faire les efforts pour préserver la ressource, mais ce sont les villes côtières qui en profitent. Où est la justice ? À Rennes, où l'eau est la moins chère, elle vient d'un territoire rural voisin où elle coûte deux fois plus cher. Et c'est pourtant à ce maire rural qu'on demande de restreindre les usages. Comment voulez-vous qu'il l'explique à ses administrés ?

C'est une vraie question de solidarité. Si on veut une politique de l'eau juste et efficace, on ne pourra pas continuer avec un système où plus vous êtes urbanisé, plus vous avez de redevances et à l'inverse, plus vous êtes rural, moins vous avez de redevances. Il faut repenser la gouvernance, et surtout le financement du grand cycle de l'eau, parce qu'en l'état, les territoires ruraux qui font la qualité de l'eau des fleuves et des bassins hydrographiques sont pénalisés. »

« On ne pourra pas continuer avec un système où plus vous êtes rural, moins vous avez de redevances »

Fanny Lacroix

Vice-présidente de l'AMRF en charge de la Transition écologique, maire de Châtel-en-Trièves (38) - 500 hab. & 4 800 ha.

« Pour beaucoup de maires ruraux les choses sont devenues tellement complexes qu'on ne sait plus où les décisions se prennent, qui nous représente, quels sont les acteurs, les instances... Il y a un vrai flou. C'est une gouvernance tellement technique qu'on a tendance à dire "ce n'est plus de notre ressort". Alors on délègue à la communauté de communes, au technicien, et on vote des délibérations qu'on ne comprend plus vraiment. On laisse filer, comme si ce n'était plus politique.

Mais quand une crise survient, c'est nous, les maires, qui sommes en première ligne. Moi, dès le début de mon mandat, le préfet m'a envoyé un arrêté : j'ai dû prioriser les usages et

dire à un maraîcher d'arrêter l'irrigation. Il a perdu toute sa production. C'est là qu'on se rend compte de l'absurdité : on est responsables, mais sans leviers. On se réunit, on échange... et rien ne se passe.

Mais il existe une autre voie. Dans certaines communes, on voit encore des formes de gestion partagée. Ce sont des formes d'organisation anciennes mais précieuses qui nous parlent de communs, de lien entre citoyen et ressource. Peut-être qu'on a là une piste pour l'avenir. Repenser l'eau comme un bien commun, reconnecter les habitants à cette gestion, ça pourrait être une réponse à la fois technique et profondément politique. »

« Quand une crise survient, c'est nous, les maires, qui sommes en première ligne »

UN OUTIL POUR VOUS AIDER À AGIR

Aquagir est une démarche partenariale qui accompagne le passage à l'action des collectivités territoriales sur la gestion de l'eau, en rassemblant toutes les ressources nécessaires. Il est dès à présent possible de se procurer gratuitement différents kits à destination des élus et agents expliquant les cycles de l'eau, les compétences de chaque acteur, le financement, etc. Des ressources précieuses pour animer le débat localement avec vos administrés.

➔ <https://aquagir.fr>



Samuel Aubin, sociologue, directeur du Collège des transitions écologiques et sociétales

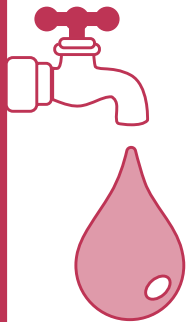
“ Le Collège des transitions est une plateforme de coopération entre une quarantaine d'acteurs au sein de laquelle notre équipe essaie de voir comment les savoirs des Sciences sociales peuvent faire bouger les choses sur le terrain. On travaille sur deux grands chantiers. Le premier, c'est les modes de vie : comment on change nos manières d'habiter, de se déplacer, de manger... Le second porte sur la gestion collective des ressources sous pression comme l'eau et l'énergie. Sur l'eau, on est partis d'une question un peu brutale : quelle alternative à la violence ? Parce qu'on sent bien que les dispositifs de gouvernance actuels,

pourtant anciens et solides techniquement, ne suffisent plus quand les tensions montent.

Sur la Loire, par exemple, d'ici 2060, on parle de -30% de débit. C'est énorme. Donc notre idée, c'est de voir comment on peut faciliter les dialogues avant que ça bloque. Car on voit que la concertation fonctionne... jusqu'à un certain point. Pourquoi ? Le problème c'est qu'on emmène les acteurs dans un entonnoir scientifique et technique où, au bout, on leur dit : "il va falloir changer de pratiques". Pour que cela marche, il faut entendre autre chose que des intérêts ou des rapports de force. Les gens ont aussi des attachements sensibles à l'eau, et si

on ne prend pas ça au sérieux, le dialogue ne tient pas.

Et puis, avec le changement climatique, il va falloir gérer des situations extrêmes. Et là, l'acteur public, à lui tout seul, n'aura ni les moyens, ni les bras, ni le temps. Donc la question, c'est : comment on refait de l'eau une affaire collective ? C'est une vraie montée en compétence collective, à construire avec les communes, les citoyens, les associations. Comment on en parle et comment on ouvre ce chantier sans tomber dans l'incantation ou le gadget ? Ce sont des questions très stimulantes pour le prochain mandat des maires ! ”



COMPÉTENCES, OÙ EN EST-ON ?

En 2025, si l'on regarde la partie production de la compétence eau :

12 % des communes exercent directement la compétence (majoritairement en régie)

34 % l'ont transférée à un EPCI à fiscalité propre (communautés de communes et autres)

54 % exercent la compétence via un syndicat multi-communal (autre que le périmètre de l'EPCI)

Philippe Penny

maire de La Saucelle (28) - 200 hab. & 1 400 ha.

“ Face à des problèmes aussi complexes, il faut repartir du terrain. À La Saucelle, on a vu les limites du système en se rendant compte que toutes les données du schéma directeur étaient fausses. On nous parlait de canalisations de 1945 ? Impossible, cela a été érigé en 1963. On disait qu'elles fuyaient ? Elles étaient intactes. On allait, sur la base d'un diagnostic erroné, abattre 287 arbres pour poser une canalisation inutile...

À force, on a compris deux choses : d'abord, ce sont les communes rurales qui détiennent les vraies données sur leur réseau. On a beau transférer les compétences, si on travaille sur de fausses données, on court à l'échec. Les communes ont la main sur la réalité du terrain. Ensuite, il y a un vrai problème de contrôle sur la dépense publique : pas de contrôle technique, pas de vérification des coûts, pas de certification, pas de pilotage qualité, et surtout pas de capitalisation sur les erreurs... Les élus ruraux sont prêts à remettre du bon sens dans la prise de décision ! ”

« Les élus ruraux sont prêts à remettre du bon sens dans la prise de décision ! »

Camille Feller, maire de Montlaux (04) - 210 hab. & 2 000 ha.

“ Mon village au pied de la montagne de Lure est une commune extrêmement riche en eau. Cette richesse, on l'a préservée parce qu'on n'a pas voulu construire pour garder l'eau disponible l'été pour l'agriculture. Résultat, là où les autres communes ont triplé leur population, nous, on est restés stables. Alors quand la Com-Com a voulu nous embarquer dans une délégation de service public avec Veolia, cela a été unanime chez nous : on voulait garder la gestion en régie, au plus près des habitants.

On a fait des réunions publiques, signé des pétitions, et alerté les communes voisines. Et ça a marché : en trois semaines, on a recueilli plus de 2000 signatures sur un territoire de 10000 habitants. C'était David contre Goliath, mais on a résisté. On nous disait que c'était impossible de rester auto-

nomes, pourtant, le préfet a validé la création de notre petit syndicat intercommunal avec cinq autres communes, et on a tout mis en œuvre en appui sur une association intercommunale citoyenne très active.

Défendre la régie publique a eu un coût politique pour Montlaux, car le président de l'EPCI est aussi vice-président de la Région. Mais on a tenu, parce qu'on croit que l'eau est un bien commun trop important pour en perdre le contrôle. Chez nous, l'eau, tout le monde s'en occupe. À 2h du matin, ce ne sera jamais un technicien de Veolia qui viendra. Nous avons monté des groupes de travail, et cela fonctionne : le savoir-faire est là, les habitants connaissent le réseau, ils savent fermer une vanne et détecter une fuite ! » ”

Valorisez vos terrains inexploités & obtenez
un revenu additionnel pour votre collectivité !

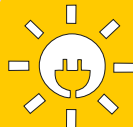
Projet de centrale solaire
à partir de 1ha sur terrain dégradé !



Revenu
additionnel



Valorisation
terrains
dégradés



Transition
énergétique



Financement
participatif



Ancrage
territorial

Générale du Solaire **achète ou loue** pour une durée de **40 ans minimum**,
du **foncier inexploité**, pour y installer une **centrale solaire** et produire de
l'électricité verte.

Faites nous part de votre projet !



01 72 71 59 01

contact@gdsolaire.com

www.gdsolaire.com

Générale du Solaire,
partenaire depuis 2019

— AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Vers un changement de paradigme ?

« Changer de paradigme en matière d'aménagement du territoire » était l'un des mantras de l'ancien président de l'AMRF, Vanik Berberian, pour signaler l'urgence de mieux prendre en compte le potentiel de développement de la ruralité. Après avoir annoncé à son arrivée sa volonté de « renouveler notre modèle d'aménagement du territoire face aux défis actuels », le ministre François Rebsamen donne un peu de corps à cette priorité en lançant le 28 mai dernier une mission pour « relancer la stratégie nationale

d'aménagement du territoire pour les quinze prochaines années ». Une mission confiée à l'ancienne ministre chargée des Collectivités et de la Ruralité, Dominique Faure.

Repenser en profondeur la manière dont les territoires ruraux sont aménagés

En écho à cette annonce, le Conseil scientifique de France Ruralités – que Dominique Faure avait elle-même installé en août 2023, appelle à renouveler le regard porté sur les territoires ruraux dans un rapport remis à la ministre Françoise Gatel le mois dernier. Composé de 19 membres, les chercheurs critiquent « une vision uniformisée, dominée par un prisme urbain hérité de la métropolisation, qui a conduit à des politiques publiques souvent déconnectées des réalités rurales ». Rappelant que loin d'être

des espaces "en marge" ou "en manque", les ruralités françaises sont diverses et dynamiques, le rapport déconstruit des stéréotypes tenaces, comme l'assimilation systématique entre ruralité et agriculture, alors que les fonctions et populations rurales se sont profondément diversifiées.

Les chercheurs dénoncent les effets d'une vision misérabiliste ou idéalisée des campagnes et appellent à reconnaître les ruralités comme des actrices majeures de la transition écologique. Ils préconisent une approche territorialisée, fondée sur les ressources locales et les initiatives des acteurs de terrain, en rupture avec les logiques descendantes et uniformes dictées par les métropoles. Un changement culturel autant que politique, indispensable pour penser un aménagement équilibré du territoire. ●

« Un prisme urbain hérité de la métropolisation qui a conduit à des politiques publiques déconnectées des réalités rurales »



Françoise Gatel - ministre la Ruralité, Bernard Reynal - président d'honneur des Bistrots de pays, Christophe Bouillon - président de l'ANCT, et Michel Fournier - président de l'AMRF, lors de la présentation du guide le 3 juin à Dijon.

— COMMERCE

Le guide des bistrots présenté à l'ANCTour

Michel Fournier, président de l'AMRF et Bernard Reynal, fondateur des Bistrots de pays, ont présenté en présence de Françoise Gatel, ministre de la Ruralité, le nouveau guide méthodologique à destination des porteurs de projets publics. En somme : comment installer un bistrot com-

munal ? Une mine d'information présentée lors de l'étape dijonnaise de l'ANCTour 2025 sur le stand de l'AMRF le 3 juin. Pour l'élu de les Voivres, venu participer à une table ronde sur l'attractivité des territoires ruraux avec de nombreux élus du réseau : « le commerce, c'est le poumon de la commune ». ●

En bref.

Municipales L'AMRF invite les femmes élues rurales à témoigner dans des courtes vidéos pour inciter les femmes à se présenter aux prochaines élections. La réforme du mode de scrutin prévoit que 250 000 femmes et 250 000 hommes soient élus dans les prochains conseils municipaux. /**Municipales #2** Un groupe d'associations, dont l'AMRF, préparent un carrefour des outils à la disposition des futurs élus, sortants et nouveaux. Ça s'appelle « On fait campagne ». /**Ruralité** L'AMRF fait des propositions « sans coût » pour dynamiser les annonces du futur Comité interministériel aux ruralités annoncé le 20 juin prochain dans les Vosges. /**Ruralité #2** C'est cet été que seront connus les lauréats de l'appel à projet sur le soutien aux associations rurales, financées dans le cadre du programme France Ruralités.



REPÉRÉ POUR VOUS

Dans son essai publié aux éditions Atlande, le haut-fonctionnaire territorial Emmanuel Faivre propose une vision pour faire évoluer nos institutions et surtout changer notre état d'esprit centralisateur. À l'heure où l'on prend conscience de l'efficacité des circuits économiques courts, l'auteur s'interroge sur la pertinence de faire remonter à Paris un nombre incalculable de décisions. Face à ces défis, l'auteur propose de repenser l'administration territoriale sur un modèle fédéral qui, tout en préservant l'unité républicaine, permette de réenchanter la politique par le bas.

— ANCT

Le Sénat dresse un bilan critique de l'agence

Dans le cadre du suivi de son rapport adopté en février 2023, la délégation aux collectivités territoriales du Sénat poursuit « *un dialogue exigeant* » avec l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT). Car malgré la montée en puissance de l'agence depuis sa création en 2020 et sa volonté d'accompagner les collectivités dans leurs projets, les sénateurs soulignent un manque de notoriété persistant, en particulier auprès des élus des communes rurales : « *beaucoup d'élus locaux ignorent encore les services auxquels ils ont droit, ou ne savent pas comment y accéder, notamment dans les communes rurales, qui ne disposent ni des ressources humaines ni des compétences internes pour monter des projets complexes* ».

— CULTURE

Faire front commun sur les enjeux culturels

Rappelant que « *pour les maires ruraux, il est important que ceux qui portent des politiques publiques au niveau national changent de regard sur la ruralité et sachent adapter leur action* », Yvan Lubraneski, vice-président de l'AMRF, a répondu à l'invitation d'Europe-Écologie-Les-Verts pour la présentation de leur livret intitulé "Cultures en campagnes : une ambition écologique". Tout en restant neutre selon ses préceptes, l'AMRF s'est félicitée de cette écoute, rare, de la part des partis politiques, et surtout concordante sur bien des points pour changer de regard sur la ruralité et développer la culture, son hybridation et les mécanismes de coopération entre territoires. ●



/Logement L'AMRF échangera avec les responsables de l'Ademe pour changer la donne sur la question du logement en zones rurales. **/Statut** Suite à la pression constante et dans tout le pays des maires ruraux auprès de leur député, le texte sur le statut de l' élu devrait enfin être inscrit pour le 30 juin à l'Assemblée. **/Finances** L'AMRF lance un groupe de travail avec les acteurs économiques du secteur des ENR pour faire des propositions communes sur la réforme des IFR afin de renforcer la part communale dans la redistribution. **/Mobilité** Selon nos informations, le Gouvernement envisage de supprimer le Fonds vert mobilité rurales en 2026. 1 : Faites pression auprès des parlementaires pour qu'il n'en soit rien. 2 : Déposez vos dossiers dès cette année.

— STATUT DE L'ÉLU

Des violences en baisse, mais une inquiétude persistante

En 2024, 2 501 atteintes envers des élus – maires, conseillers municipaux et parlementaires – ont été recensées, selon le dernier rapport du Centre d'analyse et de lutte contre les atteintes aux élus (CALAÉ). Ce chiffre marque une baisse de 9 % par rapport à 2023, mais les violences physiques, elles, sont en hausse (+6 %), traduisant une tension persistante dans l'exercice des mandats locaux. Si les outrages et menaces restent majoritaires (68 %, dont 24 % en ligne), 250 cas d'agressions physiques ont été signalés. Les maires, en première ligne, concentrent 64 % des violences, tandis que « *campagnes ou villes, aucun territoire n'est épargné* », souligne François-Noël Buffet, ministre délégué à l'Intérieur.

Les élus font face à une trentaine d'atteintes chaque semaine

Le « pack nouvel élu », testé depuis un an, sera généralisé en 2025 pour renforcer les compétences des maires en matière de sécurité locale. L'appel au dépôt systématique de plainte reste central, mais beaucoup d'élus hésitent encore, par crainte ou par fatalisme. Le Gouvernement mise sur un renforcement du lien entre préfets et procureurs, et sur un meilleur suivi judiciaire, pour endiguer ce phénomène alors qu'une enquête récente révèle que 19 % des maires invoquent l'insécurité et la surexposition au moment de renoncer à se représenter. •



L'AMRF
s'engage

Une étude inédite sur vos vies de maire

Après l'enquête lancée en 2024 sur la santé des maires ruraux, l'AMRF s'associe cette année à Sciences Po Paris pour lancer une nouvelle étude qui analyse les trois composantes majeures de la vie des maires : leurs mandats, leur vie familiale et leur vie professionnelle.

Les conditions d'exercice du mandat de maire rural font en effet encore l'objet de trop peu d'études. Pour y remédier, une enquête destinée à comprendre la réalité vécue par les maires (lien vers le questionnaire par le QR code ci-dessous) a pour objectif de mesurer les tensions et les conciliations entre ces différents temps de vie. Votre participation à cette enquête, entièrement anonyme, est essentielle pour la production de résultats fiables. Ces données objectivées sur les difficultés rencontrées au quotidien permettront de rendre davantage visible la réalité de vos mandats. •



« *Nous vous remercions d'avance de votre mobilisation pour cette enquête importante pour les Maires ruraux de France* ». **Eric Krezel, vice-président de l'AMRF & Didier Demazière, directeur de recherche au CNRS**

La formation des élus ruraux en cale sèche

Interpellée par plusieurs députés sur l'inégalité des maires ruraux à la formation dans un contexte où la complexité croissante de la gestion locale rend les besoins en formation plus pressants, la ministre déléguée à la Ruralité a rappelé que tout élu local dispose d'un droit à la formation inscrit dans la loi depuis 1992. Pourtant, selon les rapports de l'IGAS (2020) et de la Caisse des dépôts (2024), seuls 3 % des élus suivent une formation chaque année, avec une sous-représentation marquée des élus des communes rurales.

Seuls 3 % des élus suivent une formation chaque année

Dans sa réponse, Françoise Gatel a rappelé que la formation est obligatoire pour les collectivités (financée jusqu'à 20 % des indemnités versées aux élus) jugeant aussi que la dotation spécifique pour les conditions d'exercice des mandats dont les communes rurales bénéficient est suffisante. Aussi, sans répondre sur le fond (financement et complexité administrative, accessibilité et calibrage de l'offre), la Ministre juge positivement les chiffres concernant le Droit Individuel à la Formation des Élus (DIFE), qui montrent que 98 % des formations ont bénéficié à des élus municipaux. Néanmoins, Françoise Gatel a ouvert la perspective à des adaptations qui : « *pourront être étudiées dans le cadre de l'examen de la proposition de loi sur le statut de l'élu local* ». •

L'AFL ET L'AMRF, LE PARTENARIAT GAGNANT AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS LOCALES



Depuis 2018, l'AFL, la banque des collectivités locales, et l'AMRF ont su tisser un partenariat solide et dynamique, renouvelé chaque année, dans le but de conjuguer leurs expertises et soutenir les collectivités locales.

À travers cette synergie, elles témoignent de leur engagement à créer des solutions durables et innovantes pour le développement des territoires.



L'AFL, LA SEULE BANQUE DÉTENUE À 100% PAR DES COLLECTIVITÉS LOCALES

L'AFL est la seule banque française détenue par des collectivités locales et qui leur est entièrement dédiée. Spécialisée dans le financement des investissements des collectivités, elle propose des solutions simples et transparentes.

En levant des fonds sur les marchés financiers, l'AFL, dont la notation est égale à celle de l'Etat, redistribue des prêts à taux compétitifs à ses collectivités actionnaires, sans montant minimum ni frais de dossier. Agile, à taille humaine, dotée d'une gouvernance assurée par des élus locaux, l'AFL incarne des valeurs de proximité, transparence, et sécurité. Pour devenir membre, l'AFL calcule la note financière de votre collectivité pour vérifier son éligibilité et vous transmet le montant de l'apport en capital à verser. Il suffit ensuite de voter votre adhésion en Conseil.

en mars 2025

1 101

collectivités membres de l'AFL, dont 577 de moins de 3 500 habitants

Près de

2 Mds

de crédits octroyés en 2024 aux collectivités actionnaires



"J'apprécie beaucoup cette banque gérée par les collectivités avec tout un pan de solidarité et de réflexion sur le développement durable. L'AFL a la même parole vis-à-vis des grosses collectivités que des petites, on est vraiment aidé contrairement, peut-être, à d'autres banques qui sont plus au service de la rentabilité."

Bertrand HAUCHECORNE,
Maire de Mareau-aux-Prés (45)
et membre du Conseil d'administration
de l'AMRF



" Nous avons enfin trouvé une banque proche des communes rurales qui trouve des solutions adaptées à nos besoins. La commune aura sa salle de sport. "

Henri QUONIOU,
Maire de Saint-Souplet (59)
et membre de l'AMRF



8,6/10*

c'est la note de satisfaction globale des collectivités actionnaires de l'AFL

85,1%

satisfaits de la réactivité/rapidité des réponses

80,3%

satisfaits de la proximité de la relation

CONTACT AFL

adhesion@afl-banque.fr

09 70 81 85 17

www.agence-france-locale.fr

* Données issues d'un questionnaire de satisfaction réalisé en 2024 auprès des actionnaires de l'AFL.

BIENVENUE AUX NOUVEAUX PRÉSIDENTS D'ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES DE MAIRES RURAUX



67 — BAS-RHIN

Romain Mangenet

“ Natif des Vosges, j'ai rejoint la commune de Saâles en 2009 après m'être installé avec mon épouse, qui a toujours vécu sur la commune. Nous y avons fondé une famille et à 41 ans, j'ai désormais 3 enfants représentant près de 5% des effectifs de l'école communale ! Saâles est une commune rurale de montagne, ancien chef-lieu de canton, comptant désormais 840 habitants.

Vivre en ruralité a été pour la famille un choix assumé. Engagé dès 2014 au Conseil Municipal et élu Maire en 2020 à 35 ans, j'ai toujours été convaincu du potentiel de nos territoires ruraux et de l'attraction qu'ils peuvent désormais susciter. Depuis la crise du Covid, nombreux sont ceux qui ont cherché à retrouver une qualité de vie saine dans un milieu préservé, mais pas à n'importe quel prix. Ce recentrage a donc nécessité de la part des communes qu'elles innovent, toujours, afin de proposer des solutions concrètes qui connectent la ruralité au monde.

Village d'avenir depuis 2023, Saâles a également pu bénéficier d'un appui important pour définir des trajectoires au long terme pour notre commune (espace multi-services, périscolaire, ...) : une illustration par l'exemple du fait qu'il n'y a pas d'avenir pour nos communes rurales sans projet. Et de projets, les élus ruraux n'en manquent pas !

De ce fourmillement de projets surgissent les plus grandes idées

Président de l'AMR67 depuis avril 2025, j'ai eu l'honneur de succéder à Jacques Cornec, Maire de Bourgheim, qui n'a pas ménagé ses efforts pour représenter nos communes rurales du Bas-Rhin. Si les enjeux pour les Maires ruraux sont nombreux, je retiens tout particulièrement la nécessité de travailler à l'établissement d'un véritable statut de l'élu local afin de permettre aux plus jeunes d'entre nous de s'investir dans les conseils municipaux.

À ce titre, deux volets sont aujourd'hui d'importance : la conciliation de l'activité professionnelle avec le mandat municipal mais aussi la formation des élus locaux. Car, dans un monde qui se complexifie, un élu bien formé, c'est l'assurance d'une commune bien administrée ! Aussi, j'ai eu la chance d'avoir intégré dès 2022 la première promotion du DERUMAC, formation élaborée par l'AMRF et Sciences-Po Lyon : une belle expérience humaine, avec des élus venus de toute la France, que je recommande au plus grand nombre de mes collègues élus.

Loin de l'image de l'élu "déconnecté", les maires ruraux ont encore beaucoup à apporter aux territoires ! C'est en effet de ce fourmillement de projets venus du fin fond de nos campagnes que surgissent parfois les plus grandes idées. Et l'AMRF en est le parfait catalyseur ! 99 •



71 — SAÔNE-ET-LOIRE — RURALITÉ

Le PARI d'un nouveau labo des ruralités

Votre village en vert pour montrer que l'espoir fait vaincre

Pour les 60 ans de l'association « Vaincre la Mucoviscidose », une grande mobilisation nationale est lancée pour colorer vos bâtiments publics en vert tout au long du mois de septembre. « En vert et contre la Muco » permettra de donner un élan de visibilité aux « Virades de l'espoir » qui clôtureront cette semaine de sensibilisation par un grand week-end d'action et de collecte.

Rejoignez le mouvement !
Plus d'informations
en scannant ce QR code



Partant du constat qu'au-delà des programmes portés à l'échelle nationale, il est important que les communes rurales puissent être soutenues dans leurs initiatives, le Préfet de Saône-et-Loire a souhaité mettre en place un laboratoire de la ruralité, comme il en existe déjà dans les Vosges et dans l'Aude. Dans un département qui compte plus de 500 communes rurales, le laboratoire associe étroitement l'État et l'AMR71, ainsi que la Chambre d'agriculture 71. Son nom, le PARI, en résume l'ambition, pour « Pourvoyeur d'Actions Rurales Inventives ».

Pour Jean-François Farenc, président de l'AMR71, « l'idée du PARI est de partir des besoins des maires et de répondre aux blocages qu'ils éprouvent dans leurs projets. Nos communes rurales sont agiles et inventives, mais il y a des sujets sur lesquels nous avons besoin de faire jaillir des idées nouvelles pour débloquer les freins éprouvés par les élus, comme sur les sujets du bâti et du logement, ou sur celui du commerce ». Plus qu'un simple appui technique, le laboratoire doit permettre aux élus d'initier, d'expérimenter, et d'échanger. Un certain nombre d'actions sont déjà identifiées par la préfecture, et d'autres vont suivre ou seront renforcées avec l'arrivée d'un VTA, en la personne de David Cordeiro, maire d'Iguerande. •



63 — PUY-DE-DÔME — MOBILITÉ

Les auvergnats réinventent la pratique du covoiturage spontané

www.amrf.fr/initiatives-locales

Jean-Michel Charlat — **Billom**
(4 800 hab. / 1 700 ha.)

Le projet : Un étudiant a eu l'idée d'installer des panneaux en bois à des endroits stratégiques pour faciliter et sécuriser la pratique de l'auto-stop. La commune de Billom a permis de faciliter l'implantation du projet dans le territoire, avant de voir aujourd'hui fleurir les panneaux sur le bord des routes du Puy-de-Dôme.

Le déroulement : Alors qu'il avait souvent recours à l'auto-stop lorsqu'il ratait son bus pour aller au lycée, Loan Momboisse s'est mis en tête de faciliter et sécuriser la pratique de ce qu'il convient aujourd'hui d'appeler le "covoiturage spontané". Alors que l'auto-stop "sauvage" représente encore trop de biais cognitifs négatifs pour les conducteurs, souvent hésitants à prendre des auto-stoppeurs en voiture, son idée a été de parier sur le

fait que l'identification d'arrêts définis avec des panneaux simples d'utilisation permettrait de sécuriser et faciliter l'échange.

En 2021, avec l'accord des élus de la commune, des premiers panneaux expérimentaux ont vu le jour à Billom. Fort de ce succès, le massif du Sancy a validé en 2023 une série d'aménagements labellisé « HALT Ô STOP », du nom du service associatif devenu aujourd'hui une véritable entreprise de l'économie sociale et solidaire, qui collabore avec une association de réinsertion pour la fabrication des panneaux. Construits en matériaux durables et en circuit court, les panneaux peuvent afficher plusieurs destinations et offrent un cadre institutionnel rassurant à la fois pour les automobilistes et les utilisateurs non véhiculés. Après en avoir été le laboratoire en soutenant l'achat des panneaux de ces jeunes entre-



preneurs, Billom est aujourd'hui la tête de gondole d'une pratique qui ne cesse de se répandre, avec un total de 83 panneaux installés dans le Puy-de-Dôme, en Dordogne et en Haute-Savoie.

Le conseil du maire : « Pour réussir à mettre en place un système de stop efficace il est important de communiquer avec les habitants de la commune, en particulier les jeunes, pour connaître leurs besoins. » ●



30 — GARD — TRANSITION

L'énergie des maires ruraux à se saisir des enjeux énergétiques

Mis sur orbite par le lancement réussi le 28 mars dernier à Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille, le Grand atelier de la transition énergétique et écologique a poursuivi son déploiement dans le Gard avec une deuxième session organisée au foyer communal de Garrigues-Sainte-Eulalie le 15 mai dernier. En qualité de maire hôte, Didier Kielpinski s'est chargé d'ouvrir les échanges, agrémentant son mot d'accueil d'une présentation du café de pays multiservices inauguré en 2024 et dont la fabrication en matériaux biosourcés (ossature bois, isolation en paille, chaux et chanvre) a parfaitement fait le lien avec la première session consacrée à la consommation énergétique des bâtiments.

La seconde faisait quant à elle la part belle à la production énergétique, la commune de Garrigues-Sainte-Eulalie faisant là aussi office de « pépite locale » par le biais de l'ombrière photovoltaïque dont est orné le foyer communal. Clémentine Perraud, experte de la DDTM, et Félix Fromental de Territoire d'énergie Gard, avaient



préalablement assuré le cadrage technique de la thématique du jour. Les participants ont également entendu le témoignage de Christian Mercier, membre de la collégiale des Survoltés ayant accompagné un projet de parc photovoltaïque au sol à Calvisson. En fin de matinée, tel que le veut le format conçu par l'AMR30 avec la complicité du bureau d'animation "La Fabrique des Possibles", les élus se sont répartis en trois groupes pour des ateliers où il était question d'imaginer sa commune à l'horizon 2040 en termes de production énergétique. ●



88 — VOSGES — ÉLUS RURAUX RELAIS DE L'ÉGALITÉ

Prendre l'ERRE des Vosges

Le programme national ERRE (dispositif porté par l'AMRF) avait été lancé officiellement dans les Vosges le 8 mars dernier, journée des droits des femmes, lors de l'Assemblée Générale de l'AMR88, en présence de la Ministre Françoise Gatel. À cette occasion, une convention avait été signée entre plusieurs partenaires institutionnels pour marquer le début d'un travail de déclinaison au niveau local par l'AMR88.

Deux mois plus tard, une première réunion a rassemblé une cinquantaine de personnes : élu(e)s, secrétaires de Mairie mais surtout référents communaux ERRE, autour de Dominique Chappuit, vice-présidente nationale et référente du programme. Après avoir présenté le programme et ses objectifs, ainsi que l'accompagnement proposé par l'AMRF, ce temps d'échanges a été l'occasion pour les différents partenaires de présenter leurs actions et le travail commun qui va être mis en place pour lutter contre les violences intrafamiliales et les discriminations : Gendarmerie, Tribunal Judiciaire, Préfecture des Vosges ont pu rappeler leur engagement sur le sujet, tandis que le CIDFF (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles) a présenté son rôle.

Rappelons que le programme ERRE vise à lutter contre les violences intrafamiliales mais également toute forme de violence et de discrimination en ruralité. L'objectif est de créer un réseau de référents communaux (désignés dans les communes volontaires) afin que ceux-ci soient sensibilisés et formés pour accompagner les victimes. En milieu rural, la Mairie reste en effet souvent le premier interlocuteur des habitants. Sans se substituer aux professionnels médico-sociaux ou judiciaires, le référent communal a ainsi vocation à être une écoute de proximité bienveillante pour accompagner la victime dans ses premières démarches et l'orienter vers les professionnels aguerris. •

Découvrez le second épisode du podcast dédié à l'action ERRE



L'AMRF et Les Nouvelles Filles de la Campagne s'unissent pour valoriser les actions locales et les femmes qui les portent. Dans ce nouvel épisode, Nathalie Gavaille, maire de Trochères (21) et référente ERRE montre que l'engagement local peut faire une réelle différence dans la lutte contre les violences intrafamiliales.



L'AMR88 a organisé sa première réunion locale d'animation du dispositif ERRE le 21 mai dernier dans la commune de Taintrux, dans l'Est des Vosges.

Une nouvelle réunion sera très prochainement organisée dans l'Ouest des Vosges.

➡ www.amrf.fr/les-dossiers/relais-de-legalite-erre

En bref •

Cohésion « Communes rurales et banlieues, faire la République ensemble », c'est le thème de la journée nationale dédiée à la cohésion des territoires organisée le 4 juin par l'AMRF et l'Association des maires Ville & Banlieue de France dans l'Eure (27). En présence de Michel Fournier et Gilles Leproust, présidents des deux associations, des rencontres entre acteurs, habitants et maires des villages et des banlieues sont organisées en itinérance entre la commune rurale de Quittebeuf et la ville d'Évreux, grâce à la mobilisation de Laurence Bussière, présidente de l'AMR27. **/Décoration** Fanny Lacroix, maire de Chatel-en-Trèves (38) et vice-présidente de l'AMRF, ainsi que Cécile Gallien, maire de Vorey-sur-Arzon (43) et directrice de la Caravane des ruralités, ont été élevées au grade de Chevalière dans l'Ordre national du mérite. Toutes nos félicitations pour leur engagement au bénéfice de la ruralité. **/Bilan** Cyril Cotonat, président des Maires ruraux du Gers (32) a été invité par le Préfet pour faire un bilan de la déclinaison locale du plan France Ruralités. **/Jeunesse** Jean-Paul Carteret, 1^{er} vice-président de l'AMRF a rencontré dans son village de Lavoncourt (70) une délégation du ministère des Armées pour travailler au renouvellement des modalités du recensement des 16-25 ans suite à la rénovation de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) décidée par le Ministre Sébastien Lecornu. **/Centres bourgs** En partenariat avec l'AMR03 présidée par Jean-Louis Périchon, maire de Montaigu-le-Blin, le Parlement rural français organise le 6 juin une nouvelle session territoriale sur la rénovation et la revitalisation des centres bourgs dans le village de Saint-Gérard-le-Puy, dans l'Allier, où une opération exemplaire s'achève. **/Médias** Rencontre inédite entre l'Association des maires ruraux de Loire-Atlantique et la rédaction du journal Ouest France pour mettre en valeur les élus locaux et les nombreuses initiatives portées par les communes rurales du département. **/Ruralité** L'IGN interviendra au bénéfice de l'AMR25 (Doubs) suite à la rencontre nationale entre l'opérateur et le sénateur Jean-François Longeot, président de la délégation à l'aménagement du territoire au Sénat. **/Logement** Louis Pautrel, vice-président de l'AMRF, organise des Assises pour le logement rural le 3 juillet dans son département d'Ille-et-Vilaine dont il préside l'AMR35. **/Ruralité** L'association des maires ruraux de l'Ain (01) poursuit depuis deux ans un travail, avec Bernard Rey le président et le sous-préfet à la ruralité, pour le suivi du plan France Ruralités.

MUNICIPALES 2026

SCRUTIN DE LISTE, MODE D'EMPLOI

La loi visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales dans les communes de moins de 1000 habitants est parue fin mai au Journal Officiel de la République après avoir été déclarée conforme à la Constitution. L'AMRF vous accompagnera dans cette évolution législative qui appelle à une révision attentive des modalités de candidature et de vote pour les élus ou candidats concernés. En voici un premier tour d'horizon.

La loi organique visant à « harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité » s'applique, à l'exception des dispositions qui concernent les communes nouvelles, à compter du premier renouvellement général des conseils municipaux suivant leur promulgation, soit à partir des élections municipales de mars 2026. **Cette réforme modifie le régime électoral applicable aux communes de moins de 1000 habitants en étendant le scrutin de liste paritaire**, jusqu'ici réservé aux communes plus peuplées. Cette évolution législative uniformise les pratiques électorales à l'échelle nationale tout en introduisant des adaptations.

Ce qui change en 2026

Jusqu'à la publication de cette loi, les communes de moins de 1000 habitants appliquaient un mode de scrutin plurinominal majoritaire à deux tours. Les candidats pouvaient se présenter individuellement ou en groupes. De plus, les électeurs avaient la faculté de panacher les bulletins, en rayant ou en ajoutant des noms.

➔ Désormais, ces communes sont soumises au **scrutin de liste, à deux tours, avec représentation proportionnelle et prime majoritaire de 50%** pour la liste arrivée en tête. Les candidatures individuelles ne sont plus possibles. Les électeurs devront choisir une liste entière, sans modification possible du bulletin. **Les bulletins panachés seront invalides.**

La réforme en un coup d'œil

Mode de scrutin	➔	Scrutin de liste (fin du panachage)
Composition de la liste	➔	Parité obligatoire (tolérance listes incomplètes)
Répartition des sièges	➔	Proportionnelle (prime majoritaire)



Adaptation sur le nombre de colistiers

➔ Cette réforme des élections municipales a cherché à maintenir un équilibre entre la rigueur du nouveau cadre électoral et la réalité du terrain dans les communes rurales. Aussi, par dérogation à la règle prévue à l'article L. 260 du code électoral selon laquelle chaque liste doit comporter au moins autant de candidats que de sièges à pourvoir, l'article L. 252 du même code, dans sa rédaction résultant de l'article 1^{er} de la loi, prévoit que, dans les communes de moins de 1000 habitants, **la liste est réputée complète si elle compte jusqu'à deux candidats de moins que l'effectif prévu** à l'article L. 2121-2 du code général des collectivités territoriales.

➔ Dit autrement, les listes doivent comporter un nombre de candidats égal au nombre de sièges à pourvoir, **avec une tolérance de deux noms en moins**. Dès lors, la déclaration de candidature d'une liste pourra être enregistrée dès lors qu'elle comportera cinq candidats au moins dans les

communes de moins de 100 habitants (au lieu de 7), neuf candidats au moins dans les communes de 100 à 499 habitants (au lieu de 11) et treize candidats au moins dans les communes de 500 à 999 habitants (au lieu de 15).

Extension de « l'exception d'incomplétude » pour le Conseil

➔ Parallèlement, selon les mêmes modalités de seuil d'habitants, les conseils municipaux seront réputés complets dans les communes de moins de 1000 habitants s'ils comptent deux membres de moins que l'effectif prévu.

➔ En effet, **le législateur a étendu aux communes de 500 à 999 habitants « l'exception d'incomplétude » du conseil municipal** à treize membres au lieu de quinze ; principe qui existait déjà dans le cadre du scrutin majoritaire plurinominal pour les communes de moins de 100 habitants (le conseil municipal devait comprendre au moins cinq membres) et de moins de 499 habitants (neuf membres).

Le remplacement des conseillers démissionnaires

→ En cas de vacance d'un siège en cours de mandat, **le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu sera appelé à remplacer le conseiller sortant.**

Aussi, le législateur a étendu aux communes de moins de 1000 habitants la règle selon laquelle **les listes peuvent comporter jusqu'à deux candidats supplémentaires** par rapport au nombre de sièges à pourvoir, de manière à faciliter le remplacement d'un conseiller municipal.

→ Néanmoins, s'il était impossible de faire appel au suivant de liste (notamment dans le cas d'une liste incomplète), le nouvel article du code électoral a **maintenu le dispositif d'élections partielles complémentaires dans les communes de moins de 1000 habitants.** Cette disposition vise ainsi à préserver la stabilité des conseils municipaux dans les communes rurales, afin d'éviter à ces dernières d'avoir à organiser des élections partielles intégrales.

Mise en œuvre de la parité

→ L'une des principales nouveautés introduites par cette réforme est **l'obligation de parité entre les femmes et les hommes sur toutes les listes municipales.** Cette exigence concerne désormais les communes de moins de 1000 habitants, ce qui n'était pas le cas jusqu'ici.

→ La composition des listes (mêmes incomplètes) doit **respecter une alternance stricte entre candidats de sexe différent.** Ainsi, si une commune compte 11 sièges à pourvoir, la liste devra présenter 11 noms alternant femmes et hommes (ou inversement), sous peine d'irrecevabilité. À noter que si la répartition doit être

ordonnée, **le candidat pressenti à l'élection en tant que maire ne doit pas nécessairement apparaître en première position,** laissant la possibilité d'alterner hommes et femmes en fonction des situations. Ces règles s'appliqueront également lors d'éventuelles élections partielles.

L'élection proportionnelle avec prime majoritaire

→ Pour qu'une liste soit élue au premier tour, elle doit obtenir la majorité absolue des suffrages exprimés. Les sièges sont alors répartis de la façon suivante. **La liste arrivée en tête obtient la moitié des sièges, le reste étant réparti à la proportionnelle** entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages.

→ Si une seule liste était présente, alors elle obtient de toutes façons l'intégralité des sièges du conseil. À moins que la liste soit incomplète. Dans ce cas, **elle obtiendra le nombre de sièges correspondant au nombre de candidats sur la liste.**

→ Si aucun candidat ou aucune liste n'obtient cette majorité au premier tour, un second tour a lieu. La répartition des sièges suit alors les mêmes règles, mais cette fois la majorité relative suffit. **Les conseillers municipaux sont ensuite proclamés dans l'ordre de présentation de la liste.**

Élection du maire et des adjoints

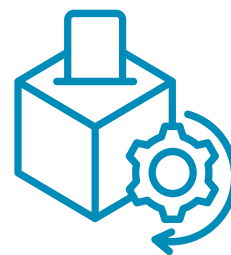
→ Le maire restera élu selon les mêmes modalités qu'auparavant : **l'élection municipale désigne les conseillers municipaux, et ce sont eux qui, à l'issue du scrutin, élisent le maire** et ses adjoints parmi les membres du conseil nouvellement installé. Cette règle demeure inchangée.

→ Comme avant, une fois le conseil installé, celui-ci se réunit entre le vendredi et le dimanche suivant l'élection municipale, sur convocation du maire sortant. Le conseil élit le maire au scrutin secret puis délibère sur le nombre d'adjoints et vote la liste des adjoints. **À noter qu'il est possible que le maire et le 1^{er} adjoint soient du même sexe,** et de la même manière, en cas de vacance d'un poste d'adjoint en cours de mandat, le nouvel **adjoint pourra être désigné parmi les conseillers municipaux sans tenir compte de leur sexe.**

La désignation des conseillers communautaires

→ Enfin, les règles relatives à l'élection des conseillers communautaires dans les communes de moins de 1000 habitants **ne sont pas modifiées par la réforme. Ceux-ci ne seront pas désignés par fléchage** (comme c'est le cas pour les communes de plus de 1000 habitants), mais restent désignés automatiquement parmi les premiers élus du conseil municipal, **dans l'ordre du tableau, sans présentation d'une liste spécifique.**

→ Par ailleurs, pour les élections sénatoriales, les communes de 500 à 999 habitants n'ayant plus que 13 conseillers, continueront de désigner 3 délégués. •



Population de la commune	Effectif légal du conseil municipal (article L2121-2 du CGCT)	Minimum pour avoir une liste réputée complète (article L2121-2-1 du CGCT)	Maximum pour remplacer des conseillers démissionnaires (article L2121-2-1 du CGCT)	Taille des listes de candidats (articles L252 et L260 du Code électoral)
0 à 99 habitants	7	5	9	5 à 9
100 à 499 habitants	11	9	13	9 à 13
500 à 999 habitants	15	13	17	13 à 17

Cas pratique de la proportionnelle avec prime majoritaire

- 1^{er} tour : Le scrutin va se dérouler de la façon suivante : si une liste obtient 50 % des voix dès le premier tour, elle obtient automatiquement la moitié du nombre de sièges arrondi à l'entier supérieur. Les sièges restants sont répartis entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5 % des suffrages exprimés, à la proportionnelle à la plus forte moyenne.
- 2nd tour : Si aucune liste n'a obtenu 50 % ou plus des suffrages exprimés, il est procédé à un second tour, où ne peuvent se présenter que les listes ayant obtenu au moins 10 % des suffrages exprimés au premier tour. Au second tour, la liste arrivée en tête obtient la moitié des sièges au conseil municipal arrondi à l'entier supérieur, et le reste des sièges est réparti entre toutes les listes, à la proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne.



➔ Prenons l'exemple d'une commune fictive de 300 habitants avec le résultat suivant :
Nombre de sièges : 11 / Inscrits : 250 / Suffrages exprimés : 196 / Majorité absolue : 98

Liste A : 110 voix (56%) / Liste B : 80 voix (41%) / Liste C : 6 voix (3%)

- ✓ La liste A a obtenu la majorité absolue, elle obtient ainsi la prime majoritaire : la moitié des sièges (5,5), soit 6 sièges.
- ✓ Il reste 5 sièges à répartir entre les deux listes qui ont recueillis plus de 5 % des suffrages, selon la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne. Il convient de calculer le quotient électoral qui est la somme des suffrages exprimés moins les voix obtenues par les listes ayant fait moins de 5 %, divisé par le nombre de sièges restant à pourvoir.
- ✓ Soit ici un quotient électoral = $(196-6)/5 = 38$ et la répartition des sièges suivante :
 - ➔ liste A : $110/38 = 2,89$ soit 2 sièges (arrondi à l'entier inférieur)
 - ➔ liste B : $80/38 = 2,10$ soit 2 sièges (arrondi à l'entier inférieur)
- ✓ Il reste un siège à pourvoir selon la règle de la plus forte moyenne. On divise le nombre de suffrages obtenus par le nombre de sièges déjà obtenus à la proportionnelle + le siège fictif :
 - ➔ Liste A : $110/(2+1) = 36,6$ / Liste B : $80/(2+1) = 26,6$
 - ➔ La liste A obtient le dernier siège.
- ✓ **RESULTAT : Liste A : 9 sièges Liste B : 2 sièges**

Quelques rappels utiles

Communication pré-électorale

Dans les six mois précédant le scrutin municipal, soit dès le 1^{er} septembre 2025, la communication de la commune est encadrée plus strictement par le Code électoral. Tous les outils et modes de communication de la commune sont concernés (site internet, réseaux sociaux, carte de vœux, bulletin d'informations, réunions publiques...).

Si aucune disposition ne contraint le maire à cesser ses actions de communication durant cette période, il convient néanmoins d'être davantage vigilants à ce que ces modalités de communication de la commune n'aient pas d'influence sur l'élection à venir et ne puissent pas être

constitutives d'une « propagande électorale » en faveur d'un candidat en particulier.

Réserve préfectorale

La « réserve préfectorale » est une tradition républicaine et ne fait pas l'objet d'un texte de loi. Comme le résume cette réponse ministérielle : « *En période d'élection, les fonctionnaires de l'État sont tenus de s'abstenir de participer à toute manifestation ou cérémonie publique de nature à présenter un caractère électoral. Il s'agit d'un usage républicain qui vise à éviter que certains candidats soient perçus comme pouvant bénéficier du soutien de l'État.* »

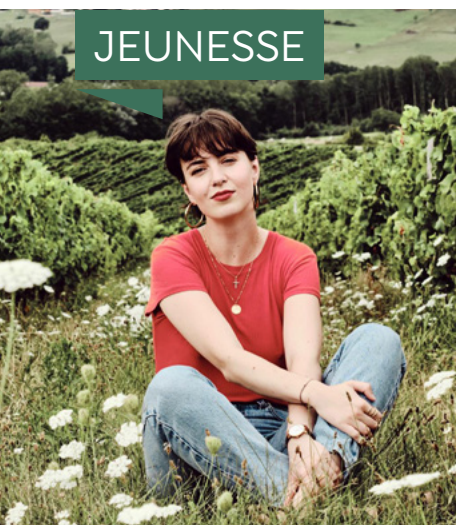
Cette période est fixée par le ministère de l'Intérieur pour chaque

élection et transmise aux préfets. Le ministère de l'Intérieur précise que : « *La période de réserve correspond à une période pré-électorale, d'une durée de 3 à 4 semaines généralement et se termine à l'issue du scrutin.* »

Gouvernance intercommunale

L'article L5211-6-1 du CGCT, qui encadre le nombre et la répartition des sièges de conseiller communautaire, prévoit qu'« au plus tard le 31 août de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux », les conseils municipaux et le conseil communautaire doivent délibérer pour entériner un éventuel accord local. •

JEUNESSE



Manon Rousselot-Pailley

Présidente du MRJC (Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne)

« Sensibiliser les jeunes à aller vers leur mairie et les candidats à les inviter sur leur liste »

Quelle est l'ambition de votre rassemblement organisé en Anjou du 11 au 14 juillet ?

Les Grandes Rurales, c'est un rassemblement que le MRJC organise tous les sept ans. En 2018, nous étions dans le Doubs sur le thème de la paix et en 2011 à Argenton-sur-Creuse sur le thème de la mobilité. L'objectif est le même : rassembler les jeunes du MRJC, mais aussi les anciens de notre réseau ainsi que les habitants du territoire. Et les élus sont bien entendu les bienvenus !

Cette année, la thématique retenue est "la fête au village". Avec ce thème, nous cherchons à interroger la manière de favoriser l'action culturelle et festive dans la ruralité, sans nier sa dimension politique. Nous aurons donc à cœur de travailler sur ce qui permet aux habitants de se rassembler et de vivre la convivialité ensemble, tout en nous interrogeant sur la façon dont cela fabrique des exclus de la fête. Faire la "fête au village" n'a en effet pas de sens s'il s'agit de se faire plaisir entre nous. Nous ferons donc un examen critique de la manière dont une action peut exclure certaines personnes, en recréant de l'entre-soi. Cela passera par des dizaines de propositions de tables rondes et d'ateliers où nous aborderons notamment le paradoxe entre un discours (trop souvent entendu) selon lequel il ne se passe pas grand-chose en milieu rural, alors qu'il existe une programmation très riche, portée à bout de bras par les bénévoles des comités des fêtes, des foyers ruraux, etc.

Avec sa volonté de mettre les jeunes dans une posture de citoyenneté active, le MRJC est aussi un espace d'émancipation de la jeunesse. Quelle place occupe la formation dans vos actions ?

Le MRJC continue de faire ce qu'historiquement il a toujours fait : former des jeunes ! Chaque parcours individuel est le reflet de notre ambition collective. J'ai pour ma part rejoint le MRJC à l'âge de 13 ans via les colonies de vacances et, au fur et à mesure, je me suis investie dans l'animation,

dans des projets locaux et dans la gouvernance, jusqu'à devenir présidente nationale en 2023. Mon parcours est un parcours "classique" du MRJC qui reflète la manière dont notre réseau pousse les jeunes à l'engagement et à la prise de responsabilité.

Mais aujourd'hui, malgré les 3000 jeunes que nous rejoignons par notre action, nous rencontrons les mêmes difficultés que les autres réseaux d'éducation populaire qui ont de grandes difficultés faute de soutien politique au monde socio-culturel. Pourtant, nombreuses sont les personnes passées par des colonies de vacances ou un engagement collectif qui témoignent de l'impact durable de cette expérience dans leur vie. Mais faute d'aides suffisantes, nous sommes aujourd'hui contraints d'augmenter le prix de nos camps, et j'ai personnellement appris tardivement que mon oncle et ma tante avaient dû prêter de l'argent à mes parents pour me permettre d'y aller.

En tant que membre du CNAJEP (Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire), nous voyons bien à quel point c'est aujourd'hui tout le réseau du monde de l'animation qui est fragilisé. En comparaison du temps d'antenne médiatique accordé au SNU (Service national unique), on entend trop peu parler de l'enjeu des colonies de vacances dans les débats nationaux. Ce sont pourtant des leviers d'engagement sur le temps long qui ont fait leurs preuves !

Quelle forme de continuité observez-vous entre l'engagement au sein du MRJC et la poursuite d'un parcours d'engagés dans l'action municipale et territoriale ?

Le MRJC n'est pas un mouvement d'action directe, mais plutôt un parcours d'engagement dans le temps long. En étant mis dans des situations d'autonomie, les jeunes ont un accès direct à l'apprentissage de la responsabilité, et c'est certainement grâce à l'acquisition d'une forte capacité d'animation,

« Il existe une programmation culturelle rurale très riche, portée à bout de bras par les bénévoles »

que l'on retrouve beaucoup de jeunes passés par le MRJC dans des collectifs.

Cette concrétisation dans la durée est vérifiée par le travail de recherche-action que nous avons mené récemment avec deux chercheurs en sciences de l'éducation, Thierry Bouche-tal et Manon Pesle. Leur analyse des parcours des jeunes formés par le MRJC depuis les années 2000 montre qu'une majorité d'entre eux sont engagés dans des conseils municipaux ou des associations. Mais ce qui nous semble le plus intéressant (et qui nous rend peut-être le plus fier) est de voir que la quasi-intégralité des personnes passées par le MRJC vivent aujourd'hui en milieu rural.

La question de comment on favorise le retour au pays après les études, ou simplement le fait de pouvoir rester vivre à la campagne, est en effet un axe fort de mobilisation du MRJC. Cela devrait d'ailleurs être un enjeu de politique publique, quant à la façon dont cela irrigue le vécu à partir duquel on construit une représentation politique du rural. La tension entre "rester, partir, revenir" est partagée par beaucoup de jeunes et nécessite d'être mieux travaillée pour éviter d'être idéalisée.

Les conseils municipaux sont-ils identifiés par les jeunes du MRJC comme des espaces d'engagement futurs ?

S'interroger sur sa manière de vivre, ou de retourner vivre, en milieu rural est au cœur des réflexions du MRJC. Et ce n'est pas parce qu'on a 100 ans d'existence, avec une histoire, un héritage et des codes, que cela doit nous empêcher de s'interroger sur la manière dont on s'engage localement. C'est pour cela que le projet des jeunes du MRJC est rarement de se tourner vers des associations nouvelles portées par des « jeunes cools », mais plutôt de prendre pied dans l'existant, et notamment un comité des fêtes ou un conseil municipal. Il faut savoir que la pédagogie principale du MRJC, c'est de faire des diagnostics du territoire. Permettre aux jeunes de le faire, c'est engager une posture de réflexivité pour faire ensemble et à plusieurs.

« Le MRJC forme les jeunes à l'engagement et à la prise de responsabilité »

D'autant que pour nous, la commune est l'échelon qui nous tient le plus à cœur et nous avons la certitude que les conseils municipaux sont le futur de l'engagement, car c'est le lieu où des gens peuvent se retrouver autour de la vie locale, malgré leurs oppositions politiques dans le débat national. Notre pédagogie c'est de faire vivre le désaccord pour construire des décisions collectives même lorsqu'il y a une divergence d'opinions. Et c'est la même chose quand on pense au renouvellement générationnel des conseils municipaux. Bien sûr il peut y avoir des frottements, car les jeunes ont parfois envie d'agir vite, mais il est possible de capitaliser sur leur espérance à faire bouger les choses. Ces liens avec l'action communale seront d'ailleurs le thème d'une table ronde que nous avons intitulée « Qui veut la peau des élus locaux ? », afin d'interroger, de prime abord, tout ce que l'on entend sur l'épuisement des maires ; manière, on l'espère, de mettre en valeur ce qui fait positivement sens dans l'engagement municipal.

Nous sommes alors convaincus que les élections à venir sont une belle occasion de croiser nos réseaux afin de sensibiliser les jeunes à aller vers leur mairie, et aux candidats d'inviter des jeunes sur leur liste. La question du statut de l'élu défendue par l'AMRF est par exemple un sujet bien identifié par notre réseau, d'autant que les difficultés d'articulation de l'engagement citoyen avec la vie professionnelle et familiale sont des questions éprouvées par les jeunes. C'est aussi une opportunité pour porter des questions communes, et je pense notamment à l'accès au logement en milieu rural qui est une forte préoccupation des jeunes. Leur faire confiance, c'est donc aussi les former aux responsabilités et ne pas les cantonner sur les sujets que l'on attendrait d'eux spontanément. ●

➡ www.mrjc.org/les-grandes-rurales



Gilles Talluau

Maire de Varennes-sur-Loire (1 900 hab. et 2 300 ha.),
président de l'Association des Maires Ruraux de Maine-et-Loire (49)

— Il a dit

“ Merci aux jeunes du MRJC d'avoir choisi notre département pour leur événement, auquel je sais que plusieurs élus ont déjà prévu de participer. Je m'en félicite d'autant plus qu'à moins d'un an des élections municipales, **cette question de l'engagement de la jeunesse sera le fil**

rouge du Congrès national de l'AMRF fin septembre, organisé par nos voisins de la Vienne.

Aux jeunes, tentés de s'engager, je rappellerais à quel point l'action municipale est une expérience unique de partage. Si vous avez de la compassion pour les gens et que vous aimez le travail collectif, **l'action municipale apporte énormément de plaisir en portant des projets communs pour l'intérêt universel. Le conseil municipal est un espace d'enrichissement personnel et d'échange qui peut être un véritable tremplin.** S'engager est une décision qui doit être prise avec responsabilité, mais sans pression, car le conseil est une équipe solidaire.

D'ailleurs, à mes collègues qui hésitent parfois à se tourner vers la jeunesse, j'aime dresser le parallèle avec une sélection de football : il faut des cadres avec de l'expérience, et **on a besoin de novices qui nous bousculent avec des idées neuves et innovantes. Il faut encourager les jeunes à venir partager l'esprit commun qui anime nos conseils** et se rappeler nos propres parcours : moi, j'ai commencé quand j'avais 28 ans comme conseiller municipal, et je suis encore dedans à 68 ans ! Il faut dire aux jeunes à quel point c'est une expérience enrichissante pour comprendre comment fonctionnent nos sociétés. ”

A woman and a man are standing in a field, looking at a map. The woman is pointing towards the horizon. The man is wearing a red cap and a dark jacket. In the background, there is a sun icon and a sketch of a cow standing under a structure.

TERAPOLIS à vos côtés pour construire un avenir durable

Chez TERAPOLIS, la transition énergétique se construit avec vous, élu(e)s locaux.

Grâce à une présence locale quotidienne, nos équipes accompagnent les agriculteurs et communes dans leurs projets d'énergies renouvelables, respectueux des territoires et des habitants.

Ensemble, renforçons la résilience économique des collectivités grâce à des nouvelles ressources durables.

Vous souhaitez en savoir plus sur le déploiement de projets d'énergies renouvelables sur votre commune ? Nos équipes sont à votre écoute.

T. 05 54 07 02 09 | collectivites@terapolis.fr

terapolis.fr

TERAPOLIS
L'énergie des territoires